



JIM WILSON NOMMÉ CEO D'ATARI

Jeff Lapin conclut sa mission au sein de la Société

Paris, France - 23 décembre 2010 - Atari (« la Société ») annonce la nomination de Jim Wilson au poste de Directeur général ; il succède à Jeff Lapin, qui quitte la Société. Monsieur Wilson, qui était jusqu'ici Directeur général délégué de la Société, assumera ce rôle étendu dans le cadre de la prochaine étape du repositionnement d'Atari, orchestré par Jeff Lapin, Jim Wilson et le Conseil d'administration.

Jim Wilson, qui a rejoint la filiale américaine (Atari, Inc.) en tant que Directeur exécutif et Président en 2008, a conduit le redressement d'Atari aux États-Unis avant de se concentrer sur la rationalisation des activités de la Société en Europe, la relance d'un plan d'édition mondial axé sur les franchises à succès d'Atari et la transition stratégique vers des activités numériques, en ligne et mobiles. M. Wilson continuera de se focaliser sur le développement et l'exécution des objectifs stratégiques et de rentabilité et contribuera notamment au lancement de plusieurs produits de divertissement propriétaires au travers de multiples canaux de distribution.

« Jim a l'entier soutien du Conseil pour atteindre les nouveaux objectifs de croissance et de succès. A la fin du mandat de Jeff, Atari est mieux positionnée pour entrer dans la prochaine phase de notre plan stratégique », a déclaré Frank Dangeard, Président du conseil d'administration d'Atari.

Commentant sa nomination, Jim Wilson a déclaré : *« La contribution de Jeff aux efforts accomplis pendant la période de transition d'Atari a été très appréciée. C'était un grand plaisir de collaborer avec lui pour accomplir des progrès significatifs. Je me réjouis de travailler avec le conseil d'administration et notre équipe de direction internationale pour continuer à développer notre stratégie sur les jeux en ligne et l'édition traditionnelle, tout en augmentant la valeur de la marque Atari. »*

M. Lapin a ajouté, *« J'ai beaucoup apprécié cette période au sein d'Atari qui a été l'une des plus enrichissantes de ma carrière. Avec le leadership de Jim Wilson et ses compétences, Atari est bien positionnée pour l'avenir. Je souhaite de grands succès à Atari et à ses employés. »*

M. Wilson continuera de diriger les opérations mondiales d'Atari depuis Los Angeles, en Californie.

* * *

En tant que Directeur général, Monsieur Wilson bénéficiera des mêmes modalités de rémunération que celles dont il dispose en tant que Directeur général délégué. Fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, sa rémunération brute fixe annuelle est de 466 000 US\$, à laquelle s'ajoute une rémunération annuelle variable, sous réserve de la réalisation de critères de performance, qui pourrait atteindre jusqu'à 60 % de sa rémunération brute fixe annuelle.

En tant que Directeur général, Monsieur Wilson pourrait bénéficier d'une rémunération exceptionnelle pouvant atteindre jusqu'à 40 % de sa rémunération brute fixe annuelle, sous réserve de certains accomplissements dans des conditions spécifiques.

Le 25 mai 2009, le Conseil d'administration a attribué à Monsieur Wilson des options de souscription (« *stocks options* ») au prix d'exercice de 5,17 euros soumises à la réalisation de critères de performance. Le Conseil d'administration a décidé que le Directeur général devra conserver pendant toute la durée de son mandat un minimum de 15 % des actions souscrites suite à la levée de ces options.

Le Conseil d'administration fixe annuellement les critères de performance applicables aux éléments variables de la rémunération de l'équipe de direction, et s'appliquant également aux tranches d'options de souscription pouvant être définitivement attribuées au cours d'un exercice donné.

Le 20 mai 2010, le Conseil d'administration a déterminé les principes des critères quantitatifs et qualitatifs applicables au titre de l'exercice 2010/2011, et a donné à ces critères des coefficients de pondération pour le calcul de la performance globale de la direction : les critères quantitatifs pèseront pour 60 % tandis que les critères qualitatifs pèseront pour 40 %. Les critères quantitatifs seront évalués sur une échelle glissante.

Ces critères s'appliqueront à Monsieur Wilson, avec des ajustements liés au fait que sa nomination intervient à la fin du 3^{ème} trimestre de l'exercice fiscal. Les critères quantitatifs sont le chiffre d'affaires des activités en ligne, le résultat opérationnel courant et les free cash flows. Les critères qualitatifs sont fondés sur : (i) le respect substantiel du calendrier d'édition, (ii) le réajustement du calendrier des produits en ligne, (iii) le développement des processus de gestion et de reporting de la trésorerie, (iv) la poursuite de l'optimisation de la structure pour soutenir pleinement le développement le marketing et l'édition de jeux en ligne, (v) l'élaboration de recommandations et le développement de la stratégie future (sorties de jeux, stratégie produits et organisation) pour les studios (Cryptic et Eden) afin d'accroître leur contribution sur l'exercice fiscal 2012 au niveau des revenus et des marges.

Dans le cas où M. Wilson serait relevé de ses fonctions avant la fin de son mandat, le Conseil a également validé une indemnité de départ forfaitaire égale à un an de sa rémunération brute fixe annuelle, plus un bonus et des avantages déterminés par le Conseil en fonction de la satisfaction des critères de performance mentionnés ci-dessus.

A propos d'Atari

Le groupe Atari est créateur, producteur et éditeur de logiciels de divertissement interactifs. Les marques et les contenus d'Atari sont disponibles sur l'ensemble des plates-formes clés et points d'accès de la distribution traditionnelle et numérique dont les navigateurs internet et les plateformes sociales, les ordinateurs personnels, les consoles Microsoft, Nintendo et Sony et les smartphones (iPhone, terminaux Android et RIM). Les divisions d'Atari SA comprennent Cryptic Studios, Eden Studios, Atari Interactive, Inc et Atari, Inc.

Atari s'appuie sur sa marque connue dans le monde entier et son catalogue étendu de jeux populaires constitué de franchises classiques (Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Lunar Lander®), de franchises originales (Test Drive®, Backyard Sports®, Deer Hunter®), des jeux massivement multi-joueurs (MMO) de Cryptic Studios (Star Trek™ Online, Champions™) et de franchises de tiers (Ghostbusters®, Rollercoaster Tycoon®, Dungeons and Dragons®). Atari exploite également l'attractivité de ses franchises pour proposer des films et des produits de grande consommation dans le monde entier.

Pour plus d'information : www.atari.com et corporate.atari.com

© 2010 Atari Europe SASU. Tous droits réservés. La marque Atari et le logo sont la propriété d'Atari Interactive, Inc.

Pour plus d'informations, contacter :

Relations investisseurs et presse corporate

Calyptus : Marie Ein – Alexis Breton

Tel + 33 (0) 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net